

• (1200)

LA QUALITÉ ET LA PRESTATION DU SERVICE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, étant donné que ses propres collaborateurs cherchent à lui faire comprendre ainsi qu'à son gouvernement, par le biais de cette pétition inaccoutumée, que le service au public est compromis, le ministre ordonnera-t-il immédiatement une enquête indépendante dans le but de préparer des normes destinées à assurer le rétablissement d'un service de qualité convenable pour l'ensemble des Canadiens et l'embauche d'un personnel qualifié et suffisant pour fournir le service que tous les Canadiens sont en droit d'exiger et de recevoir?

L'hon. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, nous procédons aux compressions tout en tenant compte au plus haut point du bien-être des employés et de la qualité des services au public. Le député n'a nul besoin de me rappeler la nécessité d'améliorer la qualité du service. Il ne le sait peut-être pas mais, depuis l'an dernier, nous avons mis en oeuvre un programme visant à améliorer la qualité des services, et je puis vous assurer que nous avons fait des progrès étonnants dans ce domaine d'un bout à l'autre du pays. Nous bureaux font davantage l'affaire des gens, nos fonctionnaires sont plus accessibles et ils assurent aux clients les services qu'ils souhaitent, dont ils ont besoin et qu'ils comprennent.

Des voix: Bravo!

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

ON PRÉTEND QU'UN COMITÉ AURAIT EMPÊCHÉ UN DÉPUTÉ DE POSER DES QUESTIONS

M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest): Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Au cours de la période des questions, aujourd'hui, le chef du parti socialiste a prétendu que le comité permanent de l'expansion industrielle régionale a empêché le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom) de poser les questions qu'il voulait à propos du ministère, à sa séance d'hier. Je vais exposer les faits tels qu'ils sont. Avant de prétendre quoi que ce soit, il faut aller au fond des choses.

En vérité, le député de Yorkton—Melville n'est pas membre du comité permanent. On l'y a parachuté hier, tout comme le député de Saint-Maurice (M. Grondin) qui a du moins eu l'obligeance de préciser qu'il n'était pas membre en bonne et due forme du comité et qu'il n'était donc pas très au courant de ses travaux.

Le comité permanent de l'expansion industrielle régionale s'intéresse depuis plusieurs mois au tourisme et à des questions relatives au Programme de développement industriel et régional. Or, hier, le député de Yorkton—Melville a voulu nous écarter de l'ordre du jour en s'en prenant à des cadres supérieurs du ministère sur des questions de politique, alors qu'ils

Recours au Règlement—M. Brisco

étaient venus dans le cadre du mandat que s'est fixé le comité permanent. Autrement dit, le député de Yorkton—Melville a cherché à contourner les travaux dont le comité permanent s'occupe rigoureusement et sans relâche depuis de longs mois.

Je tiens à ce que le chef du parti socialiste se rétracte et retire ses propos.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Madame la Présidente, je voudrais répondre au député du parti capitaliste d'en face. Il a dit de moi que j'avais été parachuté à un comité. Selon moi, il suffit de vérifier auprès du greffier de ce comité, madame la Présidente, pour s'apercevoir que je suis un membre en bonne et due forme du comité. J'avais en main les papiers voulus, signés par le whip, et je n'ai pas été parachuté là.

En outre, en vérifiant le compte rendu d'hier, madame la Présidente, vous vous apercevrez que lorsque je l'ai interrogé à ce sujet, le vice-premier ministre (M. Mazankowski) m'a invité à aller au comité poser mes questions. Il n'avait rien contre, et c'est ce que j'ai essayé de faire, mais en vain.

Je me plains donc, car le témoin au comité, hier, M. Salley, est sous-ministre du ministère chargé de la politique en la matière, et un aspect de cette dernière est l'administration des livres et des comptes.

En outre, comme mon collègue de Kootenay l'a signalé, il y avait là des gens chargés d'administrer le Programme de développement industriel et régional, la principale tâche du ministère de l'Expansion industrielle régionale. J'ai posé des questions sur un possible engagement excédentaire dans le cadre du programme et le président de ce comité, mon collègue du Cap-Breton, les a jugés tout à fait recevables.

Je prétends que dans les deux cas, mon collègue de Kootenay a enfreint le Règlement. Il a agi par dépit parce que le ministre a laissé s'accumuler au sein de son ministère un engagement excédentaire sans précédent dans notre histoire.

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Madame la Présidente, je suis également membre du comité de l'expansion industrielle régionale et mon collègue de Saint-Maurice (M. Grondin) m'a remplacé hier, car je ne pouvais assister aux travaux.

En tant que membre à temps plein de ce comité, je tiens à dire que les députés, qu'ils viennent assister aux travaux régulièrement ou pas, ont tout à fait le droit et le privilège de poser leurs propres questions, lorsqu'ils témoignent devant un comité. Je voudrais préciser à mon collègue, que je considère normalement comme un membre réfléchi du caucus conservateur et du comité, que c'est tout à fait inadmissible, qu'il faut vraiment du culot pour laisser entendre que la majorité conservatrice au comité peut décider d'une façon ou d'une autre des questions qu'on peut y poser.